

Réunion du RCDP

Jeudi 09 avril 2009

Hôtel de Ville – Montreuil

Introduction

Alexandre Tuailon, Adjoint à la Maire de Montreuil, délégué à la vie associative, aux Affaires européennes et à la Coopération internationale.

La ville de Montreuil a le plaisir d'accueillir cette réunion du RCDP consacrée aux questions de l'eau et de l'assainissement, volet qu'elle souhaite développer dans le cadre de sa coopération avec son partenaire palestinien de Beit Sira. Il sera donc attentif aux différentes interventions.

Claude Nicolet, président du RCDP, remercie la ville de Montreuil d'accueillir cette réunion et de son appui pour sa préparation et son organisation.

Cette réunion s'inscrit dans la continuité des décisions prises lors de la dernière réunion du RCDP. La thématique de l'eau et de l'assainissement est de plus en plus abordée dans le cadre de la coopération décentralisée franco-palestinienne. Le contexte de la région et les contraintes liées à la gestion des ressources hydrauliques demandent à avoir des éclairages pour mieux appréhender ces projets de coopération.

Présentation du contexte palestinien de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Pierre Blanc, enseignement -chercheur au CIHEAM (Centre International des Hautes Etudes agronomiques méditerranéennes).

Le volet hydraulique est central au Proche-Orient, là où le problème de l'eau est le plus inquiétant au monde. Pierre Blanc parle d'ailleurs de « violence hydraulique » lorsqu'il fait référence à la Méditerranée orientale car c'est la région où la disponibilité de ressources en eau est la moindre. Cependant, la crise de l'eau n'est pas une fatalité dans cette région, notamment la Cisjordanie qui est un véritable petit château d'eau, de part sa situation géographique.

À partir de 1967, lorsque Israël occupe les Territoires, il décide de mettre en place des dispositifs législatifs pour contrôler les prélèvements d'eau.

Le potentiel hydraulique est avéré en Palestine mais il y a une crise de l'eau qui est liée à deux choses :

- l'agriculture car l'irrigation reste faible en Palestine (seulement 7% alors que ce taux devrait atteindre 40%),
- et l'adduction d'eau potable et d'assainissement. Il y a un problème d'accès alors que les disponibilités sont importantes. Il y a plus de 200 villages qui ne sont pas raccordés au réseau d'eau. Pour pallier à cette situation, des solutions aléatoires ont été trouvées : le stockage des eaux de pluie (limité car peuvent ne pas être potables), l'utilisation des eaux de sources (non disponibles à Gaza) mais qui sont souvent polluées par les eaux urbaines ou de l'agriculture, l'achat d'eau aux camions citernes mais qui présente des inconvénients puisque l'approvisionnement est aléatoire (check-point ou mur), son prix et sa qualité est méconnue.

Beaucoup de villages palestiniens sont mal raccordés. Plus de cent villages palestiniens en Cisjordanie le sont à travers la compagnie israélienne Mekorot qui leur impose des tarifs plus élevés que pour les Israéliens.

Quant à Gaza, le territoire est situé sur un aquifère très pollué subissant l'intrusion d'eau marine.

Plusieurs raisons expliquent cette crise hydraulique en Palestine. D'une part, Israël impose une situation ingérable aux Palestiniens. En effet, les puits de la compagnie Mekorot se situent à l'est de la Cisjordanie, dans la zone où l'eau s'écoule vers la Jordanie et non pas vers Israël. Il existe donc un déséquilibre au niveau de l'allocation en eau. De plus, le contrôle exercé par Mekorot sur les villages induit une dépendance supplémentaire des Palestiniens face aux Israéliens. En été, la compagnie privilégie les colonies au détriment des villages palestiniens qui subissent des restrictions d'eau. Le mur aggrave d'autant plus ces déséquilibres lorsqu'il sépare les villages des puits, on parle aussi de « Mur de l'eau ».

Au-delà d'une véritable violence hydraulique exercée par Israël sur les Palestiniens, il existe aussi des problèmes internes de gestion des réseaux d'eau dans les villages palestiniens. Bien que la Palestine dispose uniquement de 20% des ressources aquifères, un travail sur la gestion de l'eau permettrait une meilleure alimentation de ces villages dans la mesure où sont dénombrées des pertes d'eau à 50% voire 60%. La coopération décentralisée est d'ailleurs pertinente dans ce domaine pour apporter une expertise sur l'optimisation de ces ressources hydriques.

Il n'existe donc pas de fatalité à la crise de l'eau dans les territoires de la Cisjordanie et de Gaza. Si le processus politique s'enclenchait, l'eau ne serait pas un obstacle à la paix. Dans l'attente d'un processus réel, il existe des marges de manœuvre dans la gestion de l'eau.

Échanges sur les projets menés par les collectivités françaises dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Françoise Diehlmann, Mercedes Galano Conseil Général du Val de Marne : programme eau-assainissement des villes de Jénine, Qalqilya et Toulkharem .

Françoise Diehlmann rappelle que le Conseil général du Val-de-Marne a signé, avec le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, un accord de coopération tripartite en 1999 avec 3 villes du nord de la Cisjordanie. Cette coopération porte sur trois axes : la culture, la petite-enfance, l'eau-assainissement. Le Conseil général a fixé avec ses partenaires palestiniens un programme de

coopération décentralisée qui visait à la construction d'un Centre palestinien de développement et de recherche en eau. Cependant, avec l'Intifada et le contexte conflictuel, et de destruction permanente des bâtiments et des infrastructures, il a fallu revoir la méthode de travail afin de répondre aux besoins immédiats des Palestiniens. Le projet initial a donc été modifié et le travail a été axé sur la mise en place d'un laboratoire de maîtrise d'eau et de programmes de formation pour la réhabilitation des infrastructures d'eau potable dans les trois villes.

Au vu du contexte, les déplacements en France des partenaires palestiniens étaient limités, néanmoins, plusieurs missions des deux conseils généraux, avec leurs partenaires des Eaux de Paris et du SIAAP et en lien avec l'AFD et le Consulat de France à Jérusalem, se sont déroulées. Les objectifs étant le montage d'un programme eau-assainissement axé sur des projets prioritaires et comportant un volet bonne gouvernance/ formation ainsi qu'un volet schéma directeur qui consisterait à engager des études de diagnostic des réseaux sur le périmètre urbain des trois villes à partir de 2009.

Suite aux élections municipales, 2 villes partenaires sur 3 sont devenues Hamas, ce qui a compliqué la mise en œuvre du projet, notamment pour ce qui concerne les financements. Néanmoins, le projet s'est poursuivi et un mécanisme a été trouvé à travers le RCDP.

Dans le cas des trois villes partenaires palestiniennes, le réseau d'assainissement dépend des Israéliens et est peu ou pas entretenu. Parfois, la vanne d'évacuation d'eau reste bloquée. Dans ce cas-là c'est une violence sanitaire dont on doit parler.

Selon Mercedes Galano, ce qui est important c'est de ne plus agir au coup par coup. Il est ici plus intéressant de faire un diagnostic pour enclencher ensuite les travaux. Cet état des lieux peut constituer un outil d'aide à la décision afin d'orienter les efforts sur les dossiers prioritaires. La construction du centre d'études est donc mise en suspens. Néanmoins, il a été proposé de rendre immatériel ce centre de ressources à travers la création d'un site web qui pourrait constituer une banque de données.

En 2008, une rencontre s'est tenue entre les différents partenaires locaux, la PWA (Palestinian Water Authority) et la GTZ pour mettre en synergie les différents projets. En 2009, l'agence Adour-Garonne s'est inscrit dans cette logique du « master plan » à l'échelle du district. Le but est alors de renforcer les capacités locales à travers des échanges et des formations.

Nicolas Guillemet, conseiller municipal délégué à la coopération et au développement, ville de Besançon : projet de rénovation du réseau d'eau potable dans le camp de réfugiés d'Aqabat Jaber.

Présentation powerpoint.

Besançon coopère avec Aqabat Jaber, un camp de réfugié situé à 5 kilomètres de Jericho. Cette commune de 5600 habitants, à majorité Fatah, a défini des attentes symboliques mais aussi d'ordre technique pour résoudre les problèmes d'approvisionnement en eau. En effet, bien qu'il existe trois sources, l'alimentation en eau reste précaire et pose des problèmes de potabilité.

Le programme mis en place est triennal (2008-2010) et concerne quatre domaines : la rénovation des infrastructures, la mise en place d'un service de l'eau pour optimiser sa gestion à travers la formation du personnel, la sensibilisation de la population et l'assainissement.

En ce qui concerne les financements, la ville de Besançon a largement contribué au projet (à hauteur de 100.000€). Quant au MAEE, seulement 13.000 euros ont été versés sur les 100.000 demandés initialement. L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a également participé au financement du projet.

Parmi les partenaires, on peut citer, la PWA (maître d'œuvre), l'UNRWA, le lycée professionnel YMCA et le comité populaire du camp d'Aqabat Jaber.

Roland Hauswald, Administrateur de l'ACAD, Association de Coopération entre Acteurs du Développement.

Le projet s'est initié à la demande d'une personne originaire de la ville de Toubas, ville qui connaissait un problème dans la gestion du château d'eau.

En 2006, Paris lance un appel à projet sur l'eau potable et une mission à Toubas est organisée afin de faire un état des lieux. Le service d'eau étant très précaire (l'alimentation en eau est limitée à 3 heures par semaine) et la potabilité de l'eau demeurant préoccupante, PWA a donc eu le projet de faire un forage de 400 mètres de profondeur. Le problème était alors de raccorder ce puit au château d'eau.

Ce projet a donc été présenté à l'Agence Adour-Garonne, dont le président était alors M. Poncet (ancien ministre des affaires étrangères) qui a accepté de le soutenir mais il devait pour cela s'inscrire dans le cadre de la coopération décentralisée. D'où la mobilisation et l'implication de la région Aquitaine à travers deux communes, Saint Pierre d'Aurillon et Fargues de Langon, en Gironde.

Le projet du château d'eau et du puit ont finalement été financé par le PNUD, ce partenariat prend alors en charge la construction d'un deuxième château d'eau 80 mètres plus haut.

En 2007, une coopération sur trois ans est lancée axée sur le réseau d'eau potable et l'assainissement.

Des problèmes se posent alors concernant la gouvernance à Toubas. En effet, tout ce qui est forage relève de PWA, la commune est quant à elle compétente en ce qui concerne la distribution de l'eau. Mais les interrogations portent sur la gestion de l'eau, relève-t-elle de PWA ou des communes ?

De plus, des communes voisines et certains districts de Toubas n'ont qu'un approvisionnement en eau par camion. Il serait pertinent de penser à la mise en place d'un syndicat intercommunal de l'eau calqué sur le syndicat de développement déjà existant.

L'agence de l'eau a souhaité aller au-delà d'une coopération entre collectivités locales et de développer une coopération avec PWA. En mars 2008, une convention de partenariat a été signée pour la réalisation de projets dans 6 districts de la Cisjordanie.

Les financements : 250 000 euros par an sur trois ans.

L'agence de l'eau Adour Garonne apporte un soutien de 180 000 euros.

Les collectivités locales (régions Midi-Pyrénées et Aquitaine + deux communes) apportent également leur concours.

Le problème se pose en terme de communication en direction des habitants des communes françaises, il faut renforcer le travail auprès de la population pour mieux les sensibiliser au projet.

Projection d'un film documentaire sur le projet.

Débat

Claude Nicolet insiste sur le fait qu'il faut poursuivre la réflexion sur les structures palestiniennes partenaire pour cette problématique : PWA, société Mekorot, syndicat. La question de la gouvernance se pose : que deviennent les municipalités palestiniennes dans la gestion et la distribution d'eau (notamment les recettes de la collecte dans la distribution de l'eau) ?

Il faut s'interroger sur la signification politique dans le jeu palestinien. Il est nécessaire de disposer d'un éclairage sur les instances et les modes de gouvernance liés aux questions de l'eau « qui fait quoi » ?

Stéphanie Oudot informe que la loi palestinienne sur l'eau présente et donne un bon éclairage sur le schéma institutionnel des instances et organismes en charge de ces questions. Une réflexion est en cours pour revoir ce schéma, on est donc dans un contexte transitoire.

Roland Hauswald indique qu'il y a une volonté des élus palestiniens d'aller vers des syndicats intercommunaux. Ces dernières années avec le blocage des salaires des fonctionnaires, le non paiement des taxes « eau » par les habitants, les municipalités palestiniennes n'ont pas pu lever la collecte des fonds. Cette situation crée des conflits entre les élus et PWA en terme de répartition des compétences.

Des précisions ont été demandées sur les agences de l'eau référents pour les collectivités locales. Chaque agence a ses propres règles de financements : certaines ne peuvent soutenir que les collectivités locales de leur territoire et d'autres non. Les agences ont décidé en fonction de l'implication d'une agence dans un pays ou une région du monde, de désigner un référent. Ainsi, le Conseil général du Val de Marne dépend à priori de l'Agence Seine-Maritime mais cette dernière les a orienté vers l'agence Adour Garonne car est considérée comme référent sur la Palestine.

Articulation ou complémentarité avec les autres programmes de coopération

Stéphanie Oudot, chef de projet, division eau-assainissement, Agence Française de développement.

L'AFD intervient depuis 1998 dans les territoires palestiniens à hauteur de 25 milliards d'euros par an, essentiellement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Effectivement, son budget est orienté à 25 % dans ces domaines. L'AFD intervient à travers des subventions qui sont sous forme d'aide au projet ou d'aide budgétaire.

L'AFD se heurte à trois types de difficultés dans la coopération avec les territoires palestiniens : les problèmes de gouvernance, l'optimisation des ressources qui n'est pas effective et le décalage temporel entre les échéances des bailleurs et les agendas politiques.

À Gaza, les bailleurs interviennent peu ou sur de petits projets. Il y a eu quelques opérations emblématiques comme l'assainissement du nord de Gaza qui a mis sur la même table : l'AFD, la Banque Mondiale...et qui a permis de faire entrer du matériel dans Gaza.

Concernant l'assainissement en Cisjordanie, il y a très peu de projets dans ce domaine, seules les ONG interviennent dans ce domaine.

L'AFD apporte un appui institutionnel à la PWA. Elle continue à être présente à Gaza à travers de petits projets et des projets emblématiques malgré les pressions israéliennes. Les projets à venir porteront sur la distribution et le traitement de l'eau depuis l'Egypte.

Quelques informations complémentaires : il est nécessaire de prendre attache avec l'AFD locale. L'AFD n'intervient pas dans les camps de réfugiés. Pour les projets à petit montant (30 000 euros en moyenne), l'AFD commence à les soutenir.

De manière générale, l'AFD a une douzaine de coopérations avec des collectivités locales, qui sont des déclarations de principe. L'AFD recherche auprès des collectivités locales, l'expertise des services techniques d'où son intérêt.

Conclusion

Claude Nicolet, président du RCDP

Il est nécessaire de comprendre l'importance de la coopération décentralisée des petites collectivités puisqu'elles travaillent avec des partenaires dont les enjeux sont de même envergure. Il est aussi important de travailler sur la mutualisation des moyens pour construire des partenariats solides.

Une réunion avec l'AFD a été proposée afin de faire un point sur leur coopération avec les collectivités locales.

Le travail d'Aude Signoles ainsi que la présentation powerpoint de Pierre Blanc pourront constituer des éléments de travail sur ce thème.

Enfin, concernant les autres activités du RCDP, le comité de suivi du fonds d'urgence se réunira le mercredi 13 mai dans les locaux de Cités Unies France afin d'organiser l'allocation du fonds d'urgence pour Gaza qui s'élève désormais à 200.000 euros.

Alexandre Tuailon, Adjoint à la Maire de Montreuil, délégué à la vie associative, aux Affaires européennes et à la Coopération internationale.

La problématique est complexe car elle dépend de la nature du partenaire : camps de réfugiés, villages, communes... et les moyens financiers sont variables.

Il conviendrait de poursuivre nos échanges et nos réflexions à travers ce groupe de travail au sein du RCDP.

Liste des participants en pièces jointes.